65e Année. — N° 25.

Le Numéro
10 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgiq., Nord et Halitrop. 8.» 15.50 30.»
France ..... 9.» 16.50 32.»
Union postale 13.» 25.»» 48.»

OUBLIER, C'EST TRAHIR SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 25.

DIMANCHE
25
JANVIER 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LA SITUATION MINISTÉRIELLE. = LE CAS DE L'EX-KAISER

Guillaume II

Depuis bien des mois reposent, à l'ombre de leurs croix de bois, les héros qui ont sauvé l'humanité de la barbarie.

La vie, avec ses obligations, ses charges, ses difficultés nous reprend.

Ceux qui ont accompli la grande tâche en mourant pour leur pays, ne nous ont-ils pas tracé la nôtre.

L'impérieux devoir s'impose à chacun de nous : relever le pays, apporter notre pierre au relèvement de nos ruines, adapter nos forces morales, nos énergies, notre volonté constante aux grands besoins de l'heure présente : repeupler, rebâtir, prévoir.

Avant de nous remettre vraiment au travail, nous voulons d'abord que nos morts soient vengés. Il faut que justice soit faite.

Des millions de mères pleurent le fils qu'elles ont vu partir plein de force et de jeunesse.

Des centaines d'enfants, de femmes et de vieillards meurent encore chaque jour, victimes du régime odieux des prisons d'Allemagne, des mauvais traitements infligés aux populations que l'ennemi a humiliées, rançonnées, affamées.

Nos plaines ravagées, nos villages détruits, nos villes anéanties, notre terre bouleversée, crient vengeance.

Et, dans son château d'Amerongen, à l'abri du danger, l'auteur de tant de misères, de hontes et de carnage, vit à l'abri d'une neutralité dont il a méconnu tous les droits, et il vit en paix!

Et c'est toujours la guerre pour les pauvres envahis qui luttent contre le froid, la misère, et les difficultés de tous genres.

Guillaume de Hohenzollern est réclamé par les Alliés pour être jugé.

Devant l'humanité dont il a méconnu les lois et les traités, il répondra de ses crimes :

Il a fait plus que de nous déclarer une guerre injuste et cruelle, il a déshonoré la guerre.

Celle qu'il a faite à l'arrière, à des civils désarmés, peut s'appeler du brigandage organisé. Car le Kaiser avait deux armées : l'une, celle du front, se battait contre nos soldats; l'autre, celle de l'arrière, volait et pillait au profit de l'autre.

La guerre faite à nos industries, à la jeunesse qui représentait son avenir et sa force dure encore : Avec nos machines et nos matières premières, l'Allemagne lutte sur le terrain économique.

On nous dit que Guillaume est représenté, au Musée Grévin, dans une cage de fer. N'est-ce pas ainsi que nous nous le représentions, dans notre rage impuissante, quand ses soldats, installés dans nos maisons, tuaient les enfants à la frontière et nous dépouillaient méthodiquement?

Et quand, défilant dans nos rues, les civils bafoués, humiliés, maltraités; quand des femmes qui n'avaient commis d'autre crime que de soulager l'infortune et de relever le moral de l'arrière étaient emmenés en Allemagne comme otages; quand nos jeunes filles, en pleine nuit, étaient arrachées à leurs foyers pour être jetées au hasard des promiscuités criminelles, n'est-ce pas la certitude de la victoire, l'espérance en la France triomphante, la foi dans le jugement de l'humanité qui nous vengerait de tant de douleurs et de honte, qui nous a soutenus, aidés, consolés?

Toutes, n'avons-nous pas vu Guillaume enchaîné, promené parmi les ruines, sous les regards méprisants des mères en deuil et des femmes martyres?

Les simples lois de la justice et de la morale n'exigent-elles pas une sanction à tant d'horreurs, à tant de crimes impunis commis au nom de la force?

La loi du plus fort sera-t-elle sanctionnée par l'impunité des coupables?

Ne faut-il pas, pour l'honneur même de la civilisation, pour la gloire de l'humanité, pour la leçon que l'on doit à ceux qui représentent l'avenir, que justice soit faite?

La Hollande a répondu par un refus à la demande d'extradition du Kaiser par les Alliés.

Déjà les journaux parlent de la folle de celui dont l'esprit aurait sombré dans la solitude d'Amerongen ; de sa manie à abattre des arbres, derniers besoins de destruction d'une nature cruelle ; de la distribution de ses initiales, dernières satisfactions d'un orgueil incommensurable; de là à renoncer aux poursuites, il n'y a qu'un pas ; mais Guillaume, qui veut éviter le jugement, est capable de simuler la folie et si nos alliés, qui n'ont pas connu chez eux les horreurs de la guerre, veulent abandonner à son sort celui qui a armé la main des coupables et couvert leurs crimes de son autorité, nous qui avons souffert pour l'humanité, pour le salut du monde, nous, les dépouillés, les violentés, les martyrs, nous nous lèverons et réclamerons justice.

Guillaume nous a montré le respect qu'il professait pour la neutralité du pays dont il a violé les frontières, il nous a montré ce que peut la force au service de l'orgueil. En méprisant les traités, en instituant la loi du plus fort au mépris de toute justice, il nous a montré ce que vaut la neutralité d'un pays devant la haine.

Nous portons au cœur une autre haine, la haine sacrée : haïr Guillaume, c'est haïr l'iniquité, c'est proclamer l'amour, l'amour de tous ceux qui reposent à l'ombre de leurs croix de bois, l'amour de tout un passé englouti dans les ruines, l'amour de nos foyers, de nos églises, de nos enfants; avec cette haine, avec de tels droits, on impose sa volonté : la nôtre.

Ceux qui ont souffert ont le droit de proclamer leurs droits, d'exiger, d'obtenir.

Nous voulons, au nom des villes martyres, au nom de la vertu de nos enfants, méconnue et outragée, nous exigeons l'extradition et le jugement de Guillaume II de Hohenzollern, qui incarne la duplicité, la rapacité, la cruauté du peuple allemand.

Mme Reboux.

INFORMATIONS

MORT D'UN SÉNATEUR

Paris, 24 janvier. — On annonce la mort de M. Vallé, sénateur de la Marne, ancien Garde des Sceaux.

M. Ernest Vallé était né le 19 septembre 1845, à Avise, près d'Epernay. Il fut élu député d'Epernay, en 1889. M. Vallé fut rapporteur général de la commission d'enquête sur les affaires de Panama. En 1893, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dans le cabinet Henri Brisson. Il devint sénateur le 20 novembre 1898; en 1902, il entrait comme Garde des Sceaux dans le cabinet Combes; en 1904, il saisit la Cour de Cassation de la nouvelle demande en revision du procès Dreyfus.

M. Vallé appartenait au groupe de la gauche démocratique du Sénat.

LE MARECHAL JOFFRE RAPPELÉ A PARIS

Genève, 24 janvier. — Le maréchal Joffre, qui séjourne en Suisse, a été rappelé brusquement à Paris, par le nouveau ministère.

A LA MEMOIRE DES VICTIMES de L'«AFRIQUE»

Paris, 24 janvier. — Une service funèbre a été célébré à la Madeleine, par les soins de la Compagnie des Chargeurs Réunis, à la mémoire des victimes de l'Afrique. L'archevêque de Paris était représenté par l'archidiacre Thomas. L'absoute a été donnée par Mgr Le Roy, évêque d'Alinda.

L'AUSTRALIE NOUS ENVERRA 20 MILLIONS DE QUINTAUX DE BLÉ

Londres, 24 janvier. — L'Institut international d'agriculture prévoit que l'Australie pourra exporter cette année, 20 millions de quintaux de blé.

UN CONGRÈS DE LA « FEDERATION FRANÇAISE DES UNIONS ET SYNDICATS PROFESSIONNELS FEMININS »

Paris, 24 janvier. — Le Congrès de la « Fédération française des unions et syndicats professionnels féminins » s'est ouvert à Paris. Il durera jusqu'au 26 janvier.

LE MINISTÈRE MILLERAND

UNE NOUVELLE INTERPELLATION AURA LIEU MARDI

Paris, 24 janvier. — M. Géo-Gérald, député de la Charente, a déposé une démande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement et la composition du ministère.

Le président du Conseil s'est montré disposé à accepter le débat pour mardi prochain.

LES GROUPES PARLEMENTAIRES

200 DEPUTES ANCIENS COMBATTANTS FORMENT UN GROUPE

Paris, 24 janvier. — Le groupe des Anciens Combattants de la Chambre des députés s'est définitivement constitué. Il comprend environ deux cents membres.

Le groupe a décidé son action de la façon suivante :

1. Coordination méthodique des efforts et initiative parlementaire relative aux droits des anciens combattants et à ceux de leurs familles, et d'une façon plus générale à tout ce qui se rapporte à la Grande Guerre menée au front par les combattants;
2. Action sur les pouvoirs publics dans toutes les questions d'ordre général intéressant la défense nationale;
3. Exercice d'une discipline rigoureuse de tenue, de parole et d'action au sein de la Chambre.

LE PROGRAMME DES REPUBLICAINS DE GAUCHE

Paris, 24 janvier. — Le groupe des républicains de gauche a arrêté les termes d'un programme où il déclare « qu'adversaire résolu de toute tentative de réaction ou de révolution, il continue la tradition des fondateurs de la République, qui ont donné pour base aux institutions démocratiques l'égalité de tous devant les mêmes droits et les mêmes devoirs, et la plus grande somme de libertés compatible avec l'ordre intérieur et la sécurité du pays. »

UN GROUPE D'ACTION REGIONALE

Paris, 24 janvier. — Le groupe parlementaire d'Action régionale, qui compte 160 membres, a ainsi composé son bureau :

Président, M. Jean Hennessy; vice-présidents, MM. Henri Laniel, Justin Godart, Méritan; secrétaires, MM. Henri Fougère et Vallette-Viallard; questeur, M. André Fribourg.

Il a été convenu qu'un poste de vice-président serait attribué à un représentant de l'Alsace-Lorraine qui sera désigné ultérieurement.

LE RELÈVEMENT de l'indemnité parlementaire

Paris, 24 janvier. — On sait que les questeurs de la Chambre et du Sénat ont fait une démarche auprès de M. Millerand, pour lui exposer la nécessité d'un relèvement de l'indemnité parlementaire.

On croit savoir que M. Millerand a promis de saisir le prochain Conseil des ministres de la question et on ajoute que le relèvement envisagé porterait l'indemnité de 15 à 25 ou 30.000 francs.

LA PAIX

LE CHARGÉ D'AFFAIRES ALLEMAND EST ARRIVÉ A PARIS

Paris, 24 janvier. — M. Mayer, chargé d'affaires d'Allemagne, à Paris, est arrivé, ce matin, par l'express de Cologne. Il a été reçu, à la gare du Nord, par M. von Lersner, président de la délégation allemande. Il s'est rendu directement à la délégation allemande, rue de Lille.

L'INDÉPENDANCE DE LA RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE

Londres, 24 janvier. — Le « Times » annonce que les Alliés ont reconnu l'indépendance de la République arménienne.

L'HEURE DU CHATIMENT

LE REFUS DE LA HOLLANDE DE LIVRER GUILLAUME

LES COMMENTAIRES DES JOURNAUX

Paris, 24 janvier. — Les journaux commentent diversement le refus de la Hollande de livrer l'ex-kaiser.

La plupart insistent sur le fait que la livraison de Guillaume est absolument distincte de celle des autres coupables réclamés à l'Allemagne. Les autres croient que nous n'avons pas intérêt à distinguer trop nettement entre la responsabilité du souverain et celle des autres coupables. Pour d'autres, une condamnation serait pour l'ex-kaiser une véritable auréole de martyre On est étonné que la Hollande s'ingénie à sauver le violateur de toutes les règles et conventions élaborées à La Haye. On ne peut pas croire que les Alliés aient dit leur dernier mot.

On constate la gravité du problème international que pose ce refus et on ne doute pas que les Alliés n'insistent pour obtenir satisfaction. La thèse hollandaise, évoquant uniquement le droit d'asile, place la question sur un terrain purement politique.

L' « Echo de Paris » conseille aux Alliés de se contenter de se concerter avec la Hollande, sur le mode d'internement du kaiser.

Un Tamponnement à Cordoue

HUIT VICTIMES

Madrid, 24 janvier. — Le tamponnement qui s'est produit à Cordoue, a causé la mort de huit personnes, dont un chauffeur. Il y a une quinzaine de blessés, dont dix grièvement.

L'Election Présidentielle

Mme PAUL DESCHANEL ET SES TROIS ENFANTS AGÉS DE 16, 14 ET 10 ANS

querelle peut longtemps durer et s'envenimer. Le public appréhende cette discussion sans issue. Pourquoi les syndicats ouvriers et les chambres patronales ne se réunissent-ils pas pour chercher et établir les responsabilités? Celles-ci sont assez graves pour mériter que la lumière soit faite complète-

La France y est intéressée comme , puisqu'elle compte sur notre charbon.

S...

UNE COLLISION DE TRAINS sur le Réseau de l'Etat

DEUX TUÉS, TROIS BLESSÉS

Paris, 21 janvier. — La Compagnie des chemins de fer de l'Etat communique la note suivante :

Dans la nuit du 23 au 24 courant, une collision s'est produite à la gare de La Guerche, entre un train de voyageurs et un train de marchandises effectuant une manœuvre de garage. Un enfant et un garde-frein ont été tués; il y a eu outre trois blessés.

Le Congrès fédéral de l'A. C. J. F. à Paris

Paris, 24 janvier. — L'Association Catholique de la Jeunesse Française a repris la tradition de ses Congrès fédéraux.

Vendredi matin, de nombreux délégués, venus de tous les points du territoire, étaient réunis 14, rue d'Assas, à Paris.

Ils entendirent d'abord la messe, à l'issue de laquelle le R. P. Corbillé, aumônier de l'Association, évoqua devant eux les heures joyeuses, glorieuses et douloureuses du passé et les exhorta à la piété, à l'étude, à l'action.

Puis eut lieu la première séance de travail que M. Souriac inaugura par une vibrante allocution d'hommage aux morts, de gratitude à ceux qui, dans les circonstances les plus difficiles, ont maintenu l'œuvre des aînés, de confiance dans l'avenir.

M. Hamel lut ensuite un rapport sur l'état actuel de l'A. C. J. F.

Le R. P. Breton conta l'édifiante histoire de la création et du développement de l'A. C. J. F. à Madagascar, où fonctionnent aujourd'hui plus de 110 groupes.

Enfin, M. Pépin exposa les conditions du fonctionnement du Comité général et de sa Commission de propagande.

LE BOLCHEVISME EN ACTION

La journée de 12 heures et la semaine de 7 jours pleins en Russie bolcheviste?

Londres, 24 janvier. — On mande de Copenhague, 23 janvier, au « Daily Telegraph » :

Selon des messages d'Helsingfors, les dirigeants bolchevistes russes ont aboli la journée de six heures et la semaine de cinq jours de travail. Ils y ont substitué la journée obligatoire de douze heures et la semaine de sept jours, c'est-à-dire que le travail est aussi obligatoire le samedi et le dimanche.

LES CHAUSSURES NATIONALES

HOMMES : 48 fr. — FEMMES : 40 fr. 75

La Chaussure Nationale fera prochainement sa réapparition, probablement dans le courant de mars prochain. Une association, la « Société Nationale d'Encouragement du Commerce et de l'Industrie », s'était créée en octobre 1919 afin de réaliser, à des prix abordables pour les classes laborieuses, une chaussure d'excellente qualité. La nouvelle chaussure nationale que l'on va offrir au public est le résultat de ses efforts. Mais il n'a pas été possible de conserver les anciens prix. Voici les nouveaux prix de vente acceptés à la date du 17 janvier par le Ministre de la Reconstitution Industrielle : Hommes : 48 fr.; femmes (bottes), 40 fr. 75; femmes (Richelieu) : 37 fr. 25; grands cadets : 42 fr.; grandes fillettes : 37 fr. 25; fillettes : 33 fr. 50; enfants, 27 fr.

Plus de 200.000 paires sont actuellement fabriquées chaque mois.

LES GRÈVES

FIN DE LA GRÈVE DES MINOTERIES

Les ouvriers des trois minoteries de Roubaix, Marquette et Seclin, en grève depuis quelques jours, ont décidé de reprendre le travail samedi matin.

NICE SANS LÉGUMES

Nice, 24 janvier. — A Nice, les producteurs de légumes, à la suite d'un arrêté du maire interdisant leur revente en gros sur le marché de la ville, ont décidé de ne plus en fournir. C'est la grève des légumes.

Lettre de Bruxelles

APRÈS LES GRÈVES. — L'UNION SOCIALE. — A PROPOS DE L'ART. 310. — LA QUESTION DES CHARBONS.

(*D'un correspondant particulier*)

Bruxelles, 23 janvier 1920.

L'apaisement gréviste s'est fait, satisfaction ayant été donnée aux réclamations des ouvriers et des employés. Mais la paix n'est pas acquise. Chacun sent le « provisoire » de cette pacification et l'accepte, sans grande générosité d'âme, en attendant autre chose. On est nerveux et on le reste, parce que trop de braves gens s'imaginent vivre encore en 1914 ou dans les années grasses qui ont précédé la guerre. On ne sait pas admettre que ces temps-là sont révolus et qu'il faut envisager l'avenir, non pas sous un nouvel angle social, mais, au contraire, à la lumière trop atténuée, trop voilée jusqu'ici, de l'Evangile.

La fraternité humaine, trop longtemps reléguée dans le domaine de la spéculation philosophique pure, doit reprendre sa vraie place, la première, dans les relations humaines. L'homme ne peut plus être considéré comme une marchandise ou une machine. Il doit, dans la création, occuper le rang que Dieu lui a octroyé. C'est toute la théorie sociale catholique qui commence sa réalisation.

Les hommes de bonne volonté, consciemment ou inconsciemment, prêtent la main à cette résurrection. Ainsi, ce jourd'hui, s'ouvre, à Bruxelles, une école temporaire de service social, sous les auspices de M. Vandervelde, ministre de la Justice et chef du parti socialiste belge. Il y prononcera le discours inaugural et parlera de « la nécessité et de la partie historique de l'enseignement social. A côté de ce socialiste de marque, nous trouvons parmi les professeurs, des libéraux, comme M. Paul-Emile Janson, député de Tournai ; Pierre Graux, et des catholiques comme le Père Rutten, Cyrille Van Overbergh et autres.

Cette union sacrée sur le terrain social aurait fait scandale avant la guerre. Aujourd'hui, on la salue avec joie. Sans doute, aucun des professeurs ne renie le fond de sa doctrine. Mais de s'être réunis dans un but de formation et d'éducation, indique que par dessus les différences des écoles, il y a tout un vaste terrain sur lequel les cœurs peuvent battre à l'unisson et les volontés tendre vers un bien général et unanimement poursuivi.

C'est le véritable programme qui puisse faire quelque bien, actuellement. Le terrain politique reste toujours friable. Un rien peut faire glisser et tomber les hommes d'Etat les plus avertis et les mieux intentionnés. Une petite manœuvre a failli mettre fin au Gouvernement cette semaine. La suppression de l'art. 310, qui prévoit des peines particulières pour des faits de droit commun commis pendant une grève, avait été soumise à la Chambre, par le Cabinet et parce que celui-ci n'avait pas, en même temps, déposé le projet de loi, également annoncé, sur les mesures à prendre pour sauvegarder à tous les ouvriers la liberté du choix du syndicat ou la liberté de ne pas se syndiquer du tout, un député libéral crut trouver là un manquement à la promesse donnée par le Gouvernement. Il fallut que celui-ci posât nettement la question de confiance en déclarant que le second projet serait déposé sous peu, pour calmer l'effervescence. A quoi rimait-elle? Et que risquent de devenir les débats politiques si l'on ne sait pas faire crédit et avoir confiance les uns dans les autres.

La même erreur paraît se faire jour dans les milieux charbonniers. Les ouvriers déclarent être arrivés, avec la journée de huit heures, à la même production qu'avec l'ancienne journée de neuf heures. Mais les consommateurs se plaignent, non seulement de l'augmentation du prix du charbon, mais de la surabondance — 50 % parfois — de la terre et des cailloux dans la houille fournie. Les mineurs prétendent que cette fraude est imputable aux patrons ou aux marchands. Ces derniers l'attribuent à la hâte forcée du travail d'extraction. La

Ecole des Sciences Sociales et Politiques de Lille

Conférence de M. Pinon

« Où en est la Société des Nations? » tel est l'intéressant sujet traité jeudi soir, à l'école des Sciences Sociales et politiques de l'Université libre de Lille par M. Pinon, rédacteur attitré à la « Revue des Deux-Mondes ».

La Société des Nations, naquit officiellement le 16 janvier dernier à l'hôtel Crillon, sous la présidence de M. Bourgeois. Bien que M. Wilson en réclame la paternité, les Etats-Unis d'Amérique n'étaient pas représentés à ce premier conseil. L'enfant était donc boiteux en venant au monde. Il est inutile d'insister, en effet, sur l'importance vitale que doit avoir pour nous l'aide américaine. Et, l'existence de la Société des Nations nous est rendue nécessaire par l'insuffisance des garanties que nous apporte le traité de paix.

La Société des Nations, telle qu'elle est établie de nos jours, est en somme peu de chose. Elle date pourtant d'une époque très reculée. Comme pour les individus, c'est un besoin naturel et nécessaire pour les nations de se grouper et de s'unir en vue d'un but commun. On trouve déjà une organisation des peuples, à l'état embryonnaire, lorsque le christianisme commence à se répandre en Europe. Au moyen-âge, la papauté apporte dans l'empire, une force nouvelle et un lien entre les peuples d'origines différentes. Elle disposait d'une sanction puissante et redoutable: l'interdit. Dans l'état interdit, les sujets étaient déliés du serment de fidélité, et, contre lui la guerre devenait légitime. Si le christianisme n'était pas parvenu à éviter les guerres entre états civilisés, il en atténuait pourtant les horreurs et la barbarie. Un grand philosophe du XIXe siècle, qu'on ne saurait accuser de parti-pris : A. Comte, en a exprimé son admiration.

La Réforme, avec Luther et Calvin, rejette en fait toute mise en pratique de l'union des Nations. On en retrouve pourtant des théories idéales et des essais d'organisation jusqu'à la révolution française. Henry IV, après avoir uni la France, rêvait d'unir l'Europe en une fédération de six monarchies héréditaires, cinq monarchies électives et cinq républiques. A la tête se trouvait un conseil de soixante membres, disposant de la force publique, ayant droit d'arbitrage en cas de conflit. Avant d'arriver à la réalisation de ce « grand dessein », révélé par Sully, il fallait anéantir la maison d'Autriche. On voit qu'à ce moment déjà, la race germanique s'opposait à toute idée d'union.

Après la guerre de 30 ans, on retrouve le même idéal, à condition d'organiser d'abord le chaos allemand dans lequel se débattaient 350 petits états indépendants.

La première moitié du XVIIe siècle est remplie par les guerres de Louis XIV. Après le congrès d'Utrecht, l'abbé de Saint-Pierre, écrit son fameux ouvrage, pour essayer de fixer l'établissement du droit public en Europe. Dans les traités de 1762 et de 1783, il est question du bien de l'humanité en général. En 1790, Volney s'exprime ainsi : « Jusqu'à ce jour on a travaillé dans la France et pour la France, aujourd'hui, il faut travailler dans l'Univers et pour l'Univers. »

Toutes ces théories n'expriment pas la pensée de quelques uns seulement, mais bien la réflexion des idées du temps. Comme M. Chabrun l'a montré, M. Wilson est loin d'être l'inventeur de ce système. Kant voulait aussi organiser la paix. Pour lui, l'état de guerre était l'état naturel des hommes et il fallait former une société des peuples basée sur une constitution républicaine.

Au XIXe siècle, on parle beaucoup du développement et de l'affranchissement des nationalités, mais toujours l'Allemagne bismarckienne, retarde la mise en pratique. Après 1870, l'Europe entière vit sur un volcan, en des congrès et conférences, notamment à la conférence de Berlin, on s'efforce d'établir le Conseil Européen et de remplacer le règne de la force par celui du droit.

A la conférence de La Haye, on parle d'un tribunal permanent d'arbitrage international et c'est encore l'Allemagne qui s'y oppose.

Après la plus grande crise que l'histoire ait jamais connue, il faut s'occuper plus activement encore de l'association des peuples. Il faut éviter les horreurs d'une telle guerre et l'empêcher de recommencer. C'est l'idée maîtresse qu'on trouve aujourd'hui dans la masse profonde de l'opinion.

Un premier obstacle philosophique et pratique s'élève devant nous. Nous ne voulons à aucun prix d'un « sur-Etat », chacun doit être indépendant et maître chez lui. Mais, peut-on concevoir un organisme collectif constitué par des parties sujettes, envoyant chacune leurs représentants? L'opinion universelle, répond par l'affirmative. Il est cependant indéniable que l'autorité de cet organisme serait plus forte s'il la tirait d'une puissance supérieure et moralement plus grande.

En admettant la première théorie, il faudrait que les représentants des nations, puissent disposer d'armes morales, économiques et surtout militaires, telles que: la mise au ban des nations pour tout état récalcitrant, le boycottage complet, et l'armée de la Société avec son état-major. Le droit des peuples n'est pas un droit absolu; leur indépendance, comme la liberté individuelle admet des freins et des restrictions qui les empêchent d'aller à la licence.

La réalisation d'un tel projet n'est possible que dans une ambiance de solidarité sociale, et conçue selon des principes anciens modernisés. La fédération des états, laisse supposer des aspirations communes, des intérêts économiques et politiques convergents. Un besoin de paix se fait sentir dans l'esprit du prolétariat, pourquoi ne point canaliser ce désir de « l'internationale criminelle », vers ce seul but qui puisse nous sauver : la Société des Nations.

On saura peut-être un jour, à la suite de quelles concessions et de quelles compromissions, on est parvenu à fonder un semblant d'union entre les états. Le résultat obtenu est maigre. La Société des Nations, a son siège dans une propriété près de Genève, sur le Léman. Il y existe un service permanent: le secrétariat général, confié pour le moment à un Anglais. Cet organe représente le véritable cerveau de la société. Il coordonne les Etats-Unis (qui cherchent pour le moment à se retirer), la France, l'Italie, l'Angleterre, le Japon, l'Espagne, la Belgique, la Grèce, la Suisse et la Serbie.

Nos ennemis d'hier ne devraient pouvoir y entrer qu'après avoir payé les dommages qu'ils ont causés; il est à craindre que les Alliés ne se montrent trop indulgents.

En plus du secrétariat, il existe un conseil exécutif, auquel prennent part les grands états, plus deux petits, envoyant tour à tour leurs représentants. C'est seulement aux assemblées générales, que tous les pays seront représentés. Les fonctions du Conseil sont définies en termes trop vagues. L'établissement d'une cour permanente de justice n'est pas prévue, l'arbitrage obligatoire n'est pas admis, il n'existe pas de sanctions financières, ni économiques ; il n'y a pas de surveillance exercée sur les armements, autant de conditions essentielles pour empêcher cette paix d'être une trêve.

Il aurait fallu tenir compte du respect des minorités, les grandes voies internationales devraient être placées sous le contrôle de la Société des Nations. Celle-ci bien établie, améliorerait le change et pourrait établir un impôt sur les transports.

L'Europe semble être encore bien loin d'une union complète. Certains projets pourtant utiles à tous se sont montrés irréalisables, à cause des intérêts, des répugnances ou des préjugés de l'un des membres. Espérons néanmoins que l'atmosphère d'idées dans laquelle nous vivons pourra se transformer et qu'à force de soins l'enfant de l'hôtel Crillon pourra grandir et se développer, nous donnant enfin la prospérité tranquille et durable. Sa mort pourrait nous être funeste et peut-être même, être une cause d'anéantissement pour notre chère France.

J. R.

POUR LA RÉPARATION DES DOMMAGES de GUERRE

La « Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » nous communique le texte de la lettre de félicitations qu'elle adresse à M. Jonnart, qui vient d'être nommé président de la « Commission des réparations », instituée par le traité de paix conclu avec l'Allemagne :

Monsieur Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, président de la Commission interalliée des réparations, Palais du Luxembourg, Paris.

Monsieur le Président,

C'est avec une vive satisfaction que nous apprenons par les journaux votre nomination à la présidence de la Commission interalliée des réparations.

Nous avons l'honneur de vous prier d'agréer nos plus sincères félicitations et de vous remercier très cordialement d'avoir bien voulu accepter ces hautes et délicates fonctions. Au milieu des difficultés incessantes que nous rencontrons dans l'œuvre de reconstitution de nos entreprises d'avant-guerre, c'est pour nous un réel réconfort de savoir que, sous votre direction aussi énergique qu'éclairée, nous pouvons espérer d'obtenir les légitimes réparations qui nous sont dues.

Avec l'expression anticipée de notre reconnaissance, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président : (Signé) :J. Wibaux.

VENTES DE LAINES A LONDRES

(*D'un correspondant particulier*)

Londres, 23 janvier 1920

Les ventes se sont terminées aujourd'hui. Les enchères, pendant cette semaine, ont été très animées, avec l'Angleterre comme principal acheteur, suivi par la France et l'Amérique.

Les prix pour les laines mérinos sont 5 p. c. plus élevés qu'à l'ouverture de la série; les prix pour les croisés fins et moyens sont en faveur des vendeurs; les croisés communs sont plus fermes.

SOINS AUX BLESSÉS ET MALADES DE LA GUERRE. — Tout blessé ou malade de guerre peut se faire inscrire sur la liste des bénéficiaires des soins médicaux aux victimes de la guerre. Il lui suffit de joindre à sa demande les documents attestant que la blessure ou la maladie pour laquelle il réclame son inscription, a été (ou peut être présumée avoir été) contractée par le fait ou à l'occasion du service.

L'EMPLOI DU CHEQUE POSTAL. — Le temps aussi est de l'argent. Vous perdez votre temps en faisant la queue dans les bureaux de poste. Restez chez vous et réglez vos comptes par chèque postal. Ecrivez au Directeur des Postes, à Lille.

La taxe de luxe dans les cafés de Lille et de Roubaix

La Commission du Ministère du Commerce, présidée par M. Sigliera, qui était chargée de se prononcer en appel sur le classement des établissements de luxe du Nord s'est prononcée hier.

Les cafés « Belle-Vue », « Royal » et du « Palais d'Eté », à Lille, et le « Cercle de l'Industrie », à Roubaix, ont été classés comme « établissements où serait appliquée la taxe de luxe ».

Dans les autres cafés, les taxes ne seront pas appliquées.

LES ROLES RELATIFS AUX DROITS D'INSPECTION DES FABRIQUES ET DEPOTS D'EAUX MINERALES et de visite des pharmacies et magasins de droguerie, sont entre les mains de MM. les Percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour pour toutes les communes.

Morts au champ d'honneur

ROUBAIX

Obit du lundi 26 janvier 1920:

— M. Désirandé Dumortier, 23 ans, 2e d'artillerie, 1916, à Bailly-Sailliel, élève de l'Ecole des Beaux-Arts. — Saint-Cyr, 9 h.